

[Texte]

comprehensive financing plan that fishermen can avail themselves of in order to get maximum benefit out of their fishing effort. I could cite you examples of this, but it is pretty obvious that if a man finds an opportunity, like for example what happened here in Lawn this year, where he might be able to get into the crab fishery as a supplementary source of income, you cannot go to the banks, you cannot go anywhere to look for a few dollars to get the gear that is necessary.

Mr. Harvey Reid: And also, if you are getting a new boat and engine, or maybe just a new boat, we were figuring the bounty you would get on that boat—the provincial and the federal—should go as a down payment, but they will not take it that way. You have to take the down payment out of your pocket and give them the bounty also.

Mr. Wayne Masters: It does create a problem, because a lot of fishermen depend on this bounty to help pay for the boat. They put out this lump sum of money at the beginning and the money that comes back, that just goes on afterwards, even though the down payment has come out of his own pocket.

The current regulations from the Department of Fisheries is that if a man has a boat and he has used the boat for the last several years, and say she is 25 feet, if this fellow wants to buy a new boat or build a new boat, or whatever, he can go no more than 3 feet over the size of the original boat. This way most of us feel that we are being hemmed into a certain category of a boat and we cannot get anything bigger than what we already have.

• 1840

Mr. Harvey Reid: We feel that is discrimination against the fisherman. If a fellow has an 18-foot boat and he wants to get a longliner, then why cannot he get it? He has not a chance to make a dollar probably.

Mr. Edgar Jarvis: It seems a little ridiculous. I have a 30-foot boat now and I can go only to 35 feet. If I want to go farther offshore or, with the way the fishery is now, you want to put more into it, you just cannot do it. The regulations have you tied up there. If a new entry into the fishery had a full-time licence he could start off with the same type of boat as I can get, which would be a 35-footer.

Mr. Keith Osbourne: The mainstay of the inshore fishery in lower Fortune Bay is the lobster fishery. In many instances, or indeed in most instances, the success of the spring lobster fishery determines the success of the inshore fishing season for many an inshore fisherman in our area.

Our development association has been somewhat successful in bringing about significant improvements to wharfs, slipways and holding sheds in the communities of our region, improvements that have enhanced and will continue to enhance the livelihoods of our inshore fishermen.

[Traduction]

global dont les pêcheurs peuvent se prévaloir pour tirer des bénéfices maximums de leur effort de pêche. Je pourrais vous citer des exemples, mais il est évident que si un homme découvre une occasion intéressante, comme dans le cas de Lawn cette année, où il pouvait pêcher le crabe pour arrondir ses revenus, il ne peut pas s'adresser aux banques; il n'a aucun endroit où obtenir un peu d'argent pour acheter les engins de pêche nécessaires.

M. Harvey Reid: De plus, si vous achetez un nouveau bateau et un nouveau moteur, ou disons simplement un nouveau bateau, nous pensions que la prime à payer sur ce bateau servirait d'acompte, mais ce n'est pas ainsi que ça marche. Nous devons payer l'acompte de notre poche et leur verser la prime en plus.

M. Wayne Masters: Cela crée des difficultés, parce que bien des pêcheurs comptent sur cette prime pour payer une partie de leur bateau. Ils déposent ce montant au début et l'argent qu'ils en retirent, il arrive seulement après, même si l'acompte a été versé de leur poche.

D'après les règlements actuels du ministère des Pêches, si un homme a un bateau et s'en est servi depuis plusieurs années, et que ce bateau mesure disons 25 pieds, si cet homme veut acheter ou construire un nouveau bateau, celui-ci doit avoir au maximum trois pieds de plus que le précédent. La plupart d'entre nous ont ainsi le sentiment d'être limités à une certaine catégorie de bateaux, et nous ne pouvons pas obtenir des bateaux plus gros que ceux que nous avons déjà.

M. Harvey Reid: Nous croyons qu'il s'agit là d'une mesure discriminatoire à l'endroit des pêcheurs. Si un collègue possède un bateau de 18 pieds et qu'il veut acheter un palangrier, pourquoi ne peut-il pas le faire? Autrement, il n'a probablement aucune chance de faire de l'argent.

M. Edgar Jarvis: Cela me paraît un peu ridicule. Je possède actuellement un bateau de 30 pieds et je n'ai pas le droit de m'en acheter un d'une longueur supérieure à 35 pieds. Si je veux aller plus au large ou, compte tenu de la situation actuelle des pêches, quelqu'un veut y investir un peu plus, on ne peut tout simplement pas le faire. Nous avons les mains liées par les règlements. Si un nouveau venu dans le domaine de la pêche avait un permis professionnel, il pourrait commencer avec le même type de bateau qu'on m'autorise à avoir, c'est-à-dire un bateau de 35 pieds.

M. Keith Osbourne: La pêche au homard constitue la principale source de revenu des pêcheurs côtiers de la partie inférieure de Fortune Bay. Dans bien des cas, pour ne pas dire la plupart du temps, le succès de la saison de pêche côtière pour bon nombre de pêcheurs de notre région dépend d'une bonne pêche printannière du homard.

Notre association de développement a en quelque sorte réussi à améliorer de façon significative les quais, les cales de lancement et les entrepôts des différentes collectivités de notre région. Ces améliorations ont permis de rehausser le niveau de vie de nos pêcheurs côtiers et elles continueront de le faire.